

bonus.ch - Choix d'une caisse-maladie : gare à l'effet yoyo !

Les décomptes de primes d'assurance-maladie 2013 arrivent ces jours dans les boîtes aux lettres des assurés. Même lorsque la hausse annoncée semble modérée, un changement de caisse-maladie peut faire réaliser des économies importantes. Dans le choix d'un nouvel assureur, la prime constitue un critère essentiel. Mais il n'est pas le seul.

Si l'assureur choisi propose une prime basse, encore faut-il éviter que celle-ci augmente fortement l'année suivante, voire même en cours d'année : c'est ce qu'on appelle l'effet yoyo. Primes trop basses ou forte croissance du nombre d'assurés, tous ces facteurs peuvent faire diminuer le niveau de réserves de la caisse-maladie en-deçà du minimum légal requis par les autorités. Du coup, une forte augmentation de primes est nécessaire l'année suivante. Parfois même, elle devient inévitable en cours d'année, en catastrophe. L'assuré doit alors se mettre au plus vite à la recherche d'un autre assureur, sous peine de devoir payer des primes exorbitantes le reste de l'année. C'est ce qui est arrivé en 2012 aux assurés de la caisse-maladie EGK.

Afin de choisir un assureur qui présente de bonnes chances de proposer des primes stables à l'avenir, et éviter ainsi l'effet yoyo, il est donc conseillé de vérifier le niveau de ses réserves, ainsi que l'évolution de ses primes au cours des dernières années.

Depuis début 2012, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a mis en place un nouveau système pour l'analyse du niveau des réserves des caisses-maladie, très sophistiqué et difficilement accessible à un non-spécialiste. Mais le pourcentage que les réserves représentent par rapport aux primes, utilisé par l'OFSP jusqu'à 2011, reste un excellent indicateur.

Le comparateur bonus.ch publie des informations sur le taux de réserves et la stabilité des primes des caisses-maladie depuis plusieurs années. Il a mis à jour ces informations tout récemment, à travers une analyse des primes 2013 et des bilans 2011 des assureurs. Parmi les grandes caisses actives au niveau national, ce sont Concordia, Assura, Easy Sana et Visana qui présentent actuellement le niveau de réserves le plus favorable. Assura, Agrisano et Mutuel Assurances ont les primes les plus stables depuis 2009.

Dans son comparatif des primes d'assurance-maladie, bonus.ch affiche ces deux indicateurs sous forme conviviale. Il met également à disposition des internautes tous les détails, au niveau suisse et cantonal, ainsi qu'une note de satisfaction pour chaque caisse-maladie.

Changement de caisse-maladie : éviter de fortes augmentations de prime à l'avenir !

Les décomptes des nouvelles primes d'assurance-maladie 2013 arrivent ces jours dans les boîtes aux lettres des assurés. Même lorsque la hausse des primes annoncée par l'assureur semble modérée, un changement de caisse-maladie peut représenter une source d'économies importantes. En effet, si tous les Suisses choisissaient pour 2013 l'assureur-maladie le moins cher de leur canton, tout en gardant la même franchise et le même modèle d'assurance, ils économiseraient au moins 985 francs par assuré en moyenne, soit au moins CHF 7.7 milliards de primes au total (cf. notre communiqué de presse du 1^{er} octobre 2012 <http://www.bonus.ch/ND/Assurance-maladie-hit-parade-des-caisses-les-moins-cheres-economie-ID201210012TG7.aspx>). Et pourtant, de nombreux assurés n'osent pas faire le pas. Une des raisons – des études réalisées par le comparateur bonus.ch l'ont démontré – est leur crainte de voir les primes de la nouvelle caisse-maladie augmenter dès l'année suivante : c'est ce qu'on appelle l'effet yoyo. De quoi s'agit-il et comment l'éviter pour être certain de changer de caisse-maladie à bon escient ?

L'« effet yoyo » existe bien pour les caisses-maladie aussi !

Les adeptes des régimes amaigrissants connaissent bien l'effet yoyo : en se mettant à la diète, on perd du poids. Mais, lorsque le régime s'arrête, les kilos reviennent, souvent même bien plus nombreux qu'avant.

Quel rapport avec l'assurance-maladie ? Il s'avère qu'un effet semblable peut se produire pour les caisses-maladie, au détriment de leurs assurés. Pour économiser de l'argent, on se décide à choisir un assureur maladie plus avantageux pour l'année suivante. Mais, quelque temps après, cet assureur annonce une hausse de primes exorbitante. Parfois même, il le fait en cours d'année. Vite, il faut se remettre à la recherche d'une caisse-maladie moins chère !

Effet yoyo : à quoi est-il dû ?

Pour le bien de tous, les caisses pratiquant l'assurance-maladie obligatoire sont soumises à la surveillance de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En particulier, elles doivent disposer de réserves suffisantes pour faire face à leurs obligations futures envers les assurés.

Il peut arriver qu'un assureur-maladie propose des primes trop basses par rapport aux risques encourus, par exemple pour attirer de nouveaux assurés. Ses réserves vont alors baisser. Par ailleurs, en cas d'acquisition d'un grand nombre de nouveaux clients par la caisse maladie, il est également possible que les réserves détenues deviennent insuffisantes pour couvrir les risques relatifs à un nombre d'assurés plus élevé.

Si les réserves atteignent un niveau trop bas selon les normes de l'OFSP, l'assureur doit les reconstituer en augmentant ses primes. Habituellement, cela a lieu au moment de la fixation des primes pour l'année suivante. L'assuré qui avait choisi une caisse-maladie avantageuse doit alors faire face à une forte augmentation : il a dès lors tout intérêt à changer d'assureur.

Le scénario catastrophe

Dans des cas exceptionnels, une hausse de prime extraordinaire peut être imposée par l'assureur en cours d'année, à condition d'être soumise à l'OFSP pour acceptation au moins cinq mois à l'avance par rapport à la date de l'augmentation prévue. Les assurés, eux, ne doivent être informés que deux mois avant l'entrée en vigueur de la hausse. Ils peuvent alors résilier leur assurance jusqu'à un mois avant cette entrée en vigueur, pour autant qu'ils n'aient pas de retard dans le paiement de leurs primes.

La date qui fait foi est celle de la réception de la résiliation par l'assureur. Les assurés concernés disposent donc d'une période très courte s'ils veulent trouver un assureur moins cher. Sinon, ils continueront à payer les primes plus élevées jusqu'à la fin de l'année.

Dernier en date : caisse-maladie EGK en 2012

Début 2012, la caisse-maladie EGK a annoncé une hausse des primes extraordinaire au 1^{er} mai. Elle a donc dû soumettre sa demande à l'OFSP dès fin novembre 2011, soit deux mois après la validation des primes 2012 pour tous les assureurs maladie. Par contre, l'augmentation n'a été rendue publique que fin février 2012. EGK avait annoncé une hausse de 11% en moyenne suisse, mais l'augmentation des primes a été beaucoup plus forte dans plusieurs cantons : 30% en moyenne à Genève, jusqu'à 79% pour certains assurés vaudois. Une partie de ces assurés venaient de changer de caisse fin 2011, en choisissant EGK notamment en fonction du niveau attractif de ses primes. Pour justifier cette hausse, EGK a fait valoir auprès de ses clients notamment le taux de réserves minimal à préserver ainsi qu'une forte augmentation du nombre de clients à l'automne 2010, lorsque les primes proposées par EGK avaient été particulièrement basses.

Comment éviter l'effet yoyo : les indicateurs qui ne trompent pas

Comment faire pour trouver un assureur-maladie avantageux tout en évitant de devenir victime de l'effet yoyo ? La prime proposée est certes importante. Cependant, il est indispensable de vérifier que la caisse-maladie choisie dispose de réserves suffisantes afin d'éviter cet effet défavorable. Les caisses-maladie ont l'obligation de publier leur volume de réserves ainsi que le volume total des primes. En calculant le pourcentage que les réserves représentent par rapport aux primes, on obtient un excellent indicateur de la condition financière d'une caisse. C'est d'ailleurs le critère que l'OFSP a utilisé jusqu'à fin 2011 pour décider si un assureur disposait de réserves suffisantes. Le système en vigueur actuellement est bien plus sophistiqué et hors de portée d'un non-spécialiste (voir plus bas).

Un autre indicateur important est la stabilité des primes d'une caisse-maladie d'une année à l'autre. Cela permet de vérifier, sur plusieurs années, si l'assureur a été contraint par le passé de procéder à de fortes hausses.

Afin d'aider ses utilisateurs à choisir leur assureur maladie en connaissance de cause, le comparateur bonus.ch met à leur disposition depuis plusieurs années des informations sur le taux de réserves et la stabilité des primes. Ces informations ont tout récemment été mises à jour par le biais d'une analyse des primes 2013 et des bilans 2011 des assureurs.

Ces deux indicateurs, ainsi qu'une note de satisfaction, sont disponibles dans le comparatif des primes maladie de bonus.ch. Celui-ci est actuellement l'outil d'information sur Internet le plus complet pour les assurés souhaitant changer de caisse-maladie.

Comment choisir son assureur maladie : niveau de réserves et stabilité des primes

Afin d'illustrer notre propos, voici une comparaison de primes d'assurance-maladie affichée sur le site bonus.ch :

Assureur  Taux de réserves ¹   Stabilité des primes ²	Modèle d'assurance plus d'infos	Prime mois / an	Gain / perte / an
Assura       	✓ 4,6 Pharmed Médecin de famille	197,80 / 2 373,60	1 440,00
Assura      	✓ 4,6 Médecin de famille	204,90 / 2 458,80	1 354,80
Supra     	✓ 4,1 Médecin de famille	207,50 / 2 490,00	1 323,60
Intras      a CSS company	✓ 4,6 Télémédecine	223,60 / 2 683,20	1 130,40
Concordia    	✓ 4,8 HMO	224,35 / 2 692,20	1 121,40
Sanitas      a Sanitas company	✓ 4,8 HMO	229,60 / 2 755,20	1 058,40
CSS    	✓ 4,5 HMO	234,00 / 2 808,00	1 005,60
Assura     	✓ 4,6 Traditionnel	236,90 / 2 842,80	970,80
Helsana      a Helsana company	✓ 4,8 BeneFit PLUS Télémédecine	239,30 / 2 871,60	942,00
Helsana      a Helsana company	✓ 4,8 BeneFit PLUS Liste médecins (PPO)	239,30 / 2 871,60	942,00
Sana24      powered by Visana	⊙ n.d. Médecin de famille	239,70 / 2 876,40	937,20
KPT-CPT     	✓ 5,0 Médecin de famille	242,80 / 2 913,60	900,00
Sanagate                                          			

Cet assureur obtient la note maximale pour ce qui est de ses réserves (au moins 10% de plus que le minimum exigé par l'OFSP jusqu'à 2011). Il obtient également la note maximale pour la stabilité de ses primes. Le détail des notes peut être examiné en cliquant sur chacun de ces indicateurs.

Et voici un assureur qui se trouve dans une situation moins brillante :



Cet assureur obtient les notes les plus basses pour les deux critères. Ses réserves sont en dessous du minimum légal tel qu'il était défini jusqu'à fin 2011. Et, au vu de la hausse exceptionnellement forte qu'il a pratiquée en 2012, il se voit également décerner la note minimale pour ce qui est de la stabilité de ses primes.

En cliquant sur les symboles correspondant au taux de réserves et à la stabilité des primes, il est possible de consulter tous les détails, y compris l'évolution des primes au cours des dernières années, au niveau suisse et cantonal.

Grâce à ses deux indicateurs, il est facile de distinguer les assureurs présentant de bonnes chances de proposer des primes stables à l'avenir de ceux qui pourraient faire subir l'effet yo-yo à leurs assurés.

Le palmarès des assureurs

Nous présentons ci-dessous le niveau de réserves et l'évolution des primes des différentes caisses-maladie suisses. Parmi les grandes caisses actives au niveau national, ce sont Concordia, Assura, Easy Sana et Visana qui présentent le niveau de réserves le plus favorable. Assura, Agrisano et Mutuel Assurances ouvrent le classement pour ce qui est de la stabilité des primes.

Caisses-maladie de plus de 150'000 assurés (niveau minimal des réserves : 10% du volume des primes)

Assurance	2008	2009	2010	2011	Minimum légal 2011	Différence avec minimum légal
Concordia	20%	17.2%	18.6%	23.2%	10%	13.2%
Assura	34.7%	28.3%	21.1%	20.8%	10%	10.8%
Easy Sana (GM)	17%	13.4%	14.1%	17.1%	10%	7.1%
Visana	19.1%	19.6%	18.4%	16.6%	10%	6.6%
Mutuel Ass. (GM)	15%	17.5%	19.1%	16%	10%	6%
Progrès	10.2%	10.2%	11.6%	15.5%	10%	5.5%
Avenir (GM)	21.8%	17.7%	16.8%	14.8%	10%	4.8%
CSS	15.3%	12.6%	12.4%	14.7%	10%	4.7%
Philos (GM)	22%	21.8%	19.4%	14.5%	10%	4.5%
SWICA	12%	11.6%	12.3%	14%	10%	4%
Atupri	14.5%	8.6%	11.1%	13.7%	10%	3.7%
Sansan	7.4%	2.8%	15.2%	13.3%	10%	3.3%
Vivao Sympany	18.7%	13.9%	12.4%	12.2%	10%	2.2%
Wincare	15.1%	7.1%	6.4%	12.1%	10%	2.1%
Helsana	12.6%	11.6%	10.4%	12.1%	10%	2.1%
KPT-CPT	12.6%	12.8%	12.4%	11.2%	10%	1.2%
Sanitas	9.3%	5.4%	5.8%	11.2%	10%	1.2%
Avanex	7.6%	2.1%	10.1%	10.8%	10%	0.8%
Intras	7.4%	6.1%	5.4%	9.6%	10%	-0.4%
EGK Laufen	15.9%	14.9%	10.5%	2.3%	10%	-7.7%

Caisses-maladie de plus de 50'000 à 150'000 assurés (niveau minimal des réserves : 15% du volume des primes)

Assurance	2008	2009	2010	2011	Minimum légal 2011	Différence avec min légal
Agrisano	39.3%	34.3%	32.9%	35.9%	15%	20.9%
OEKK	15.6%	15.1%	15.2%	17.1%	15%	2.1%
Arcosana	15.8%	9.3%	13.1%	16.5%	15%	1.5%
Sana24	24.8%	1.9%	5.6%	15.2%	15%	0.2%
Compact	-	284.3%	6.5%	14.3%	15%	-0.7%
Provita	11.9%	2%	4.2%	10.2%	15%	-4.8%

Caisses-maladie de moins de 50'000 assurés (niveau minimal des réserves : 20% du volume des primes)

Assurance	2008	2009	2010	2011	Minimum légal 2011	Différence avec minimum légal
Ingenbohl KK	449.3%	473.6%	470.6%	467.9%	20%	447.9%
maxi.ch	-	-	259.6%	123.2%	20%	103.2%
Flaachtal KK	83.1%	96.6%	103.1%	83.9%	20%	63.9%
Wädenswil KK	91.6%	99.4%	90.3%	77.8%	20%	57.8%
Sanavals	79.9%	74.6%	64.1%	70.9%	20%	50.9%
Supra	41.8%	50.2%	48%	48.3%	20%	28.3%
Luzerner Hint. KK	49.5%	49.4%	47.1%	45.5%	20%	25.5%
Einsiedeln KK	43.6%	41.9%	38.5%	45.2%	20%	25.2%
SLKK	62.4%	56%	41.9%	42.9%	20%	22.9%
Vivacare	-	18.5%	13.5%	35.8%	20%	15.8%
Visperterminen KK	53.5%	44.6%	38.5%	34%	20%	14%
Kmu Winterthur	43%	30.4%	26%	27.8%	20%	7.8%
AMB	34.2%	27.1%	22.5%	27.5%	20%	7.5%
Sanagate	-	-	20.1%	26.5%	20%	6.5%
Moove Sympany	21%	21%	13.5%	25.8%	20%	5.8%
Sodalis	33.4%	29.4%	23.3%	25.2%	20%	5.2%
Birchmeier KK	31%	27.6%	20.1%	24.6%	20%	4.6%
Aquilana	24.5%	21.8%	21%	24.1%	20%	4.1%
Lumneziana	22.4%	21.6%	20.9%	24.1%	20%	4.1%
Steffisburg KK	21%	5.3%	10.1%	22.9%	20%	2.9%
Glarner Krankenversicherung	29.8%	28.5%	23.3%	22.6%	20%	2.6%
rhenusana	22.7%	20.8%	20.7%	21%	20%	1%
Publisana	20.2%	19.5%	20.2%	21%	20%	1%
KLuG	22.8%	11.6%	15.1%	20.8%	20%	0.8%
Agilia	6.9%	27.8%	29.8%	20.7%	20%	0.7%
Stoffel KK	46.8%	31.4%	24.4%	20.5%	20%	0.5%
Galenos	24.5%	25.1%	21.2%	20.5%	20%	0.5%
Vallée Entremont CM	36.4%	33.3%	22%	20.1%	20%	0.1%
Kolping	14%	4.2%	8.2%	15.1%	20%	-4.9%
Sumiswalder KK	16.6%	5.7%	13.5%	14.8%	20%	-5.2%
Vita Surselva	18.9%	16.3%	13.3%	5.1%	20%	-14.9%

Stabilité des primes des caisses-maladie actives dans tous les cantons

Assureur	Prime 2009 en CHF	Prime 2013 en CHF	Ecart en CHF	Evolution en % (a)	Evolution en % (b)
Assura	245.61	299.72	54.11	22%	22%
Agrisano	263.02	325.82	62.80	23.9%	32.7%
Mutuel Ass. (GM)	274.74	326.67	51.93	18.9%	33%
Avenir (GM)	273.48	328.69	55.21	20.2%	33.8%
Easy Sana (GM)	282.08	330.10	48.02	17%	34.4%
Philos (GM)	273.01	330.74	57.73	21.1%	34.7%
Arcosana	255.36	333.38	78.02	30.6%	35.7%
Avanex	265.-	333.76	68.76	25.9%	35.9%
Progrès	278.80	335.75	56.95	20.4%	36.7%
Sansan	271.64	337.30	65.66	24.2%	37.3%
KPT-CPT	280.74	337.98	57.24	20.4%	37.6%
Atupri	272.38	339.80	67.42	24.8%	38.3%
maxi.ch	283.15	341.60	58.45	20.6%	39.1%
Sana24	264.15	344.44	80.29	30.4%	40.2%
Compact	276.67	348.32	71.65	25.9%	41.8%
Vivacare	276.11	348.50	72.39	26.2%	41.9%
OEKK	272.73	351.01	78.28	28.7%	42.9%
Supra	315.24	359.04	43.80	13.9%	46.2%
Sanitas	291.27	360.70	69.43	23.8%	46.9%
Kolping	278.42	363.12	84.70	30.4%	47.8%
EGK Laufen	261.10	363.72	102.62	39.3%	48.1%
CSS	291.10	364.29	73.19	25.1%	48.3%
Intras	284.53	364.61	80.08	28.1%	48.5%
Vivao Sympany	279.67	366.06	86.39	30.9%	49%
SWICA	296.71	367.99	71.28	24%	49.8%
Concordia	304.85	371.76	66.91	21.9%	51.4%
Helsana	312.84	373.15	60.31	19.3%	51.9%
Visana	332.47	390.77	58.30	17.5%	59.1%
Wincare	301.75	408.89	107.14	35.5%	66.5%
Moyenne CH	281.-	336.04	68.59	24.5%	42.5%

(a) Évolution de la prime en % par rapport à la meilleure prime 2009 de l'assurance

(b) Évolution de la prime en % par rapport à la meilleure prime 2009, toutes assurances confondues

Comparateur de primes maladie : un travail d'envergure

Les primes des assureurs-maladie sont rendues accessibles au public : ceci peut laisser penser que la mise en place d'un comparateur de primes est une opération qui peut être réalisée quasiment par tout un chacun. Cependant, le système est complexe : les assureurs proposent de nombreux tarifs, certains uniquement dans des localités précises et pas dans d'autres. Dans le cadre de leurs modèles alternatifs, ils collaborent uniquement avec certains cabinets médicaux. De plus, les primes à elles seules ne suffisent pas pour choisir son assureur en connaissance de cause : le niveau de réserves et la stabilité des primes constituent une information cruciale. Ainsi, la mise à disposition du public d'un comparateur réellement utile nécessite des ressources considérables.

bonus.ch présente à ce jour les fonctionnalités les plus étendues, assorties de milliers de pages, dans sa rubrique « Assurance maladie », à disposition des utilisateurs.

À quoi correspondent les réserves minimales exigées par l'OFSP dès début 2012 ?

Jusqu'à fin 2011, le montant minimal des réserves d'une caisse-maladie pratiquant l'assurance obligatoire était défini en fonction du volume de ses primes et du nombre de ses assurés : 20% du volume de primes pour les caisses jusqu'à 50'000 assurés, 15% pour celles jusqu'à 150'000 assurés, 10% au-delà. Ce système de paliers avait des effets pervers : une caisse dont le nombre d'assurés tombait en dessous d'un de ces paliers (150'000 par exemple) se retrouvait notamment dans la nécessité d'augmenter ses réserves. Habituellement, cela exige une augmentation de primes, ce qui rend la caisse moins attrayante pour les assurés – elle va donc continuer à en perdre.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le système a changé. Dorénavant, les réserves minimales pour une caisse-maladie sont fixées sur la base des risques courus par chaque assureur. Ces risques sont évalués à travers le test de solvabilité LAMal mis en place par l'OFSP. Celui-ci s'inspire du test suisse de solvabilité appliqué par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) aux assureurs privés, tout en tenant compte des particularités de l'assurance-maladie obligatoire.

Afin de déterminer le niveau minimal de réserves, ce test prend en compte une multitude de facteurs ainsi qu'une série de scénarios correspondants à divers risques, tels que, par exemple, une pandémie de grippe ou encore une crise économique grave. Il est donc difficilement accessible à un non-spécialiste. Par contre, la comparaison du volume des réserves avec le pourcentage de primes requis par l'OFSP jusqu'à fin 2011, présenté sur bonus.ch, continue à fournir aux assurés une bonne idée de la situation financière de la caisse-maladie.

Communiqué de presse de bonus.ch sur les économies possibles en choisissant l'assureur le moins cher, analyse détaillée : <http://www.bonus.ch/ND/Assurance-maladie-hit-parade-des-caisses-les-moins-cheres-economie-ID201210012TG7.aspx>

Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2013 : <http://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primes-maladie.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91

ducret@bonus.ch

Lausanne, le 30 octobre 2012